

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
 Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
 Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_184

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST -
 PREMIER VERSEMENT 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE ONZE DÉCEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **05/12/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
30	7	11	37

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Joé BEDIER, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Madame Jimmy COUPOU, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Cindy SOUCANE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean Yannick RAMIN donne procuration à Madame Alexa SOUPOU, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_184

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST - PREMIER VERSEMENT 2026

I – CONTEXTE

La convention liant la CIREST et l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est (OTI Est) prévoit que le montant de la subvention annuelle attribuée à ce dernier est fixé par délibération du Conseil communautaire.

II- PRÉSENTATION

La subvention a pour objectif de permettre à l'OTI Est de mettre en œuvre son plan d'action annuel et de couvrir les dépenses nécessaires à son fonctionnement et à la réalisation de ses missions.

Le plan d'action de l'OTI Est vise notamment à :

- Assurer l'accueil, l'information et le conseil des visiteurs ;
- Favoriser la consommation touristique sur la destination Est ;
- Faire des bureaux d'information et de conseil de véritables lieux d'accueil attractifs et conviviaux ;
- Concevoir, réaliser, suivre et diffuser des supports de communication et d'information touristique ;
- Promouvoir l'offre touristique du territoire Est à travers des expériences valorisant les acteurs et les sites du territoire ;
- Mettre en marché et structurer l'offre touristique du territoire, en cohérence avec la stratégie communautaire de développement touristique durable.

III- ÉLÉMENTS FINANCIERS

Comme les années précédentes, et par anticipation du vote du budget primitif, il est proposé, afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la structure, de verser à l'OTI Est une avance sur subvention correspondant à 3/12^e du montant total de la subvention annuelle.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la convention, cette avance sera calculée sur la base de la subvention 2025, fixée à 867 988,00 euros.

Le montant de l'avance s'élève ainsi à 216 997,00 euros.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **VU** la délibération n° 2011-C097 du 22 septembre 2011, par laquelle le Conseil communautaire de la CIREST a institué l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial du Tourisme Intercommunal de l'Est (OTI), et adopté ses statuts,

- **VU** la convention n° T-2025-03 du 27 mars 2025 octroyant des subventions à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est,
- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération,
- **VU** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

Considérant,

- La convention liant la CIREST et l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est (OTI Est), laquelle fixe les modalités d'attribution et de versement de la subvention annuelle ;
- Les missions confiées à l'OTI Est par la CIREST dans le cadre de cette convention, notamment l'accueil, l'information et le conseil aux visiteurs, la promotion du territoire et la mise en marché de l'offre touristique de l'Est.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'APPROUVER** le versement d'une avance de la subvention 2026 à hauteur des 3/12ème du montant de la subvention 2025, qui s'élève à **216 997,00 euros**, à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

Patrice SELLY